

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
en date du 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de septembre à 20 h 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Florence MENARD, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET.

Absents excusés : Patrick LAMORT, donne pouvoir à Mickaël ROBIN, Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Delphine PELLERIN donne pouvoir à Florence MENARD ; Patrice DORAY.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le jeudi 16 septembre 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.
Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I –Convention CNRACL – avenant de prolongation

2021-039

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

II- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation **2021-040**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de limiter l'exonération de deux ans à la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

III- Indemnité agriculteur suite acquisition passage au grand moulin **2021-041**

L'acquisition de la bande de terrain servant de droit de passage au « Grand Moulin » a été faite à titre gratuit. Cependant le vendeur a été prélevé de 101 euros de frais par sa banque au titre de l'étude concernant les droits d'hypothèque.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rembourser ces frais à l'intéressé. La dépense pourra être imputée au compte 678 "autres charges exceptionnelles".

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser 101 euros au vendeur du chemin servant droit de passage au « Grand Moulin ».

IV- Questions diverses

Aurélie Gautier présente les propositions du conseil municipal junior suite à la première réunion du Conseil Municipal des Jeunes avec vote du règlement intérieur.

- Concours de dessin pour Halloween avec 1 lot par classe (bonbons + lot coloriage pour les maternelles – bonbons + bon cadeau de 10 € leclerc culturel pour les primaires). Les élus juniors sollicitent un budget de 100 euros afin de pouvoir concrétiser ce projet. Le Conseil Municipal valide ce budget ; Prochain projet = Boîte à livres installée sur le parking « Chez Jenny ».

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des informations suivantes :

- Un représentant d'un investisseur l'a contacté, un compromis de vente pour l'ancien bar/hôtel/restaurant Le Camillo a été signé pour un projet d'aménagement de deux T2, trois T3 et un T4.

- Orange qui utilise l'antenne SFR de La Chesnaye envisage d'implanter une nouvelle antenne entre Tressauves et La Chesnaye.
- Pour notre projet d'habitat protégé nous avons obtenu le financement d'un accompagnement par le cabinet Egis financé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).
- Sortie « reconnaître et identifier les arbres » samedi 09 octobre organisée par Prom'haies dans le cadre de nature et transition.
- Repas des aînés dimanche 05 décembre 2021.

Les délibérations numérotées 2021-039 à 2021-041 sont dans ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15. Prochaine réunion lundi 18 octobre 2021 à 20h15

Le Maire
Roger LARGEAUD

La Secrétaire,
Céline RIVOLET

Daniel THIOT

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Henry BURGAUD

Sabine DUSSART

Florence MENARD

Aurélie GAUTIER

Mickaël ROBIN

Elodie ROULLET